



Paris, le 8 décembre 2017

CPB du 7 décembre

L'ampleur de la mobilisation intersyndicale contraint les employeurs à négocier.

À l'occasion de la Commission Paritaire de Branche (CPB) du 7 décembre les Employeurs devaient nous indiquer les moyens de compensation envisagés face à la hausse de CSG de 1,7 % au 1er janvier 2018.

En plus de la suppression de la cotisation solidarité d'assurance chômage déjà décidée par le Gouvernement (env. 0,9%), les Employeurs proposent une revalorisation de la grille de 0,85% sur 2 ans. Si cette proposition compense juste la hausse de la CSG, elle ne produit toujours pas d'amélioration du pouvoir d'achat des salariés des IEG.

Jugeant ces propositions très insuffisantes, l'Interfédérale a fait la contreproposition suivante :

- des revalorisations de la grille sur une seule année, de 0,5 % au 1er janvier 2018 et de 0,5 % au 1er juillet 2018 (+ 1 % sur la grille),
- l'engagement d'une démarche commune auprès des pouvoirs publics pour réfléchir à des mesures en faveur du pouvoir d'achat des salariés des IEG,
- la poursuite des négociations sur la hausse du SNB (pour aller au-delà des 0,2 % proposés par les employeurs à ce jour) par la tenue d'une nouvelle Commission Paritaire de Branche dans les plus brefs délais.

Grâce à la mobilisation du personnel et au rapport de force, les Employeurs ont été contraints d'accepter la convocation, en urgence, d'une nouvelle CPB.

**Une nouvelle CPB se tiendra le 14 décembre 2017
sur le thème du pouvoir d'achat.**

**En cas d'échec, les Employeurs savent
qu'ils devront compter sur une mobilisation massive du personnel.**